

COMITE DÉPARTEMENTAL SPORT ADAPTÉ DU PAS-DE-CALAIS



LE CLUB DU BCSM

ORGANISE UN



TOURNOI DE BASKET-BALL LOISIRS SPORT ADAPTÉ ADULTES



**SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024
A ST MARTIN LES BOULOGNE**

à la Salle G.Sannier rue Giroux Sannier

C.D.S.A du Pas de Calais
Siège Social : Maison des Sports
9 Rue Jean Bart
62 143 ANGRES

Tél : 03.21.72.67.07 E-mail : secretariatcdsa62@sport62.fr



mutuelle
intégration
L'esprit de solidarité
■ GROUPE APICIL

62 Pas-de-Calais
Mon Département



Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais. Membre du Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais



COMITE DÉPARTEMENTAL SPORT ADAPTÉ DU PAS-DE-CALAIS

Madame, Monsieur,

Le Club BCSM de St Martin les Boulogne et le Comité du Sport Adapté du Pas-de-Calais organisent

Un Tournoi de Basket-Ball Loisirs Sport Adapté Adultes

qui aura lieu

le SAMEDI 21 Septembre 2024

à la Salle G.Sannier rue Giroux Sannier St Martin les Boulogne

de 9 H00 à 16 H 00

RÉPONSE POUR le 12 Septembre 2024

Inscription **au CDSA 62** :
par mail secretariatcda62@sport62.fr

C.D.S.A du Pas de Calais
Siège Social : Maison des Sports
9 Rue Jean Bart
62 143 ANGRES

Tél : 03.21.72.67.07 E-mail : secretariatcda62@sport62.fr

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais. Membre du Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais



CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Cette journée est **ouverte aux établissements et associations affiliés ou non à la FFSA**
- Pour les licenciés FFSA 2024- 2025 : participation gratuite ainsi que pour les licenciés 2023/2024 (jusqu'au 30 Septembre)
- Pour les non-licenciés FFSA (et n'ayant pas atteint le quota de 3 Licences Découverte dans la saison): il est **obligatoire** de prendre **une Licence Découverte** dont le montant s'élève à **10 euros** .
Pour toute licence découverte, un certificat médical de non contre indication à la pratique du basket-ball de moins d'un an ainsi qu'une attestation d'assurances (individuelle ou collective) sont **obligatoires et devront être présentés aux organisateurs.**
- Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre du Comité Départemental du Sport Adapté 62.
- Chaque établissement est responsable de l'encadrement de ses participants.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

- 9 h 00 : Accueil des sportifs.
- 9 h 30 : Début du Tournoi
- 12 h 30 : Repas
(Apporté par les participants ou à prendre sur place, voir fiche d'inscription)
- 13h30 -15h30 : Reprise des matchs
- 16 h 00 : fin du tournoi

CONTACT

Comité Départemental du Sport Adapté du Pas-de-Calais
Maison des Sport du Pas-de-Calais
9, rue Jean Bart
62143 ANGRES
E-mail : secretariatcda62@sport62.fr
Tél : 03.21.72.67.07